



CONGÉ HORMONAL, LA DGFIP DOIT AVANCER !

UN CONGÉ HORMONAL, POUR QUOI FAIRE ?

Crampes utérines, fatigue, troubles digestifs ou encore maux de tête. Pour de nombreuses femmes, les règles s'accompagnent de pathologies difficiles à supporter et à concilier avec le travail. Dans un sondage réalisé par l'IFOP en mai 2021, près d'une femme sur deux dit souffrir de dysménorrhée (règles douloureuses), 20 % déclarent même avoir des règles très douloureuses.

Plus inquiétant encore, 65 % des femmes salariées ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail quand 35 % d'entre elles déclarent que leurs douleurs menstruelles impactent négativement leur travail.

Mais les troubles hormonaux ne concernent pas que les règles :

- De nombreuses femmes souffrent d'adénomyose et d'endométriose, des affections de l'utérus. Ces troubles importants concernent une femme sur 10 d'après les études.

- Les femmes qui souhaitent avoir des enfants peuvent subir des perturbations hormonales dues aux traitements en amont de leur grossesse, que celle-ci ait lieu avec ou sans l'intervention de médecins,

que cela se fasse naturellement ou que la grossesse soit assistée médicalement.

- La ménopause, avec son lot de bouleversements hormonaux, conduit aussi certaines femmes à de l'inconfort et à des difficultés à travailler. 51 % des femmes estiment que la ménopause a des effets négatifs au travail et 37 % ne souhaitent pas en parler car le sujet reste tabou.

AVANCER POUR LES DROITS DES FEMMES

Solidaires Finances Publiques veut lutter contre les inégalités liées au cycle hormonal.

Nous défendons la mise en œuvre d'un congé hormonal, c'est-à-dire la possibilité, pour les femmes qui le souhaitent, de déposer une autorisation d'absence (ASA) le jour même, sans fixer un nombre de jours par an. Cette demande d'ASA pour indisposition en raison de symptômes inconfortables liés à son cycle menstruel (de la puberté à la ménopause) ne devra pas faire l'objet d'un justificatif.

Certaines entreprises et administrations ont déjà mis en place le congé hormonal, le Ministère de

l'Économie et des Finances, et notre direction, la DGFIP, doivent prendre exemple et rattraper leur retard en la matière.

Une négociation collective sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'ouvre au ministère, ce sera l'occasion de porter cette revendication pour avancer sur les droits des femmes dans notre administration et aussi de revendiquer l'installation, financée par l'administration, de distributeurs de protections hygiéniques dans les toilettes de l'ensemble des sites du ministère et de la DGFIP.

Ces difficultés physiologiques tout au long de la vie, médicalement reconnues, ne doivent plus pénaliser les femmes. L'État employeur ne fournit pas les mesures nécessaires pour faciliter et améliorer les conditions de travail des femmes. Alors, dans le contexte actuel à la DGFIP où les règles de gestion n'en sont plus, par exemple avec l'avènement des mutations au choix qui ne concerne pour l'instant que les cadres A, concilier vie personnelle et vie professionnelle va encore un peu plus se complexifier pour les femmes, le risque est grand que ce soit elles une fois encore les grandes perdantes. Encore une fois.

**ENCORE ET TOUJOURS, TANT QU'IL LE FAUDRA,
LUTTONS ENSEMBLE POUR LES DROITS DES FEMMES !
EN CE 8 MARS 2025, SOYONS TOUTES ET
TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION !**